



La Prestation nationale pour enfants

Rapport d'étape : 2002



■ En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?

La Prestation nationale pour enfants est un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux¹ et les Premières nations qui vise à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, à faciliter l'intégration des parents au marché du travail et à réduire le double emploi et les chevauchements dans les programmes gouvernementaux.

Fonctionnement de la PNE

La PNE combine deux éléments clés : des versements mensuels aux familles à faible revenu qui ont des enfants ainsi que des prestations et des services conçus et administrés par les provinces et les territoires en vue de répondre aux besoins des familles avec enfants de leur province ou territoire.

Dans le cadre de la PNE², le gouvernement du Canada a augmenté les prestations qu'il verse par le biais du Supplément de la PNE aux familles à faible revenu qui ont des enfants, indépendamment de leur source de revenu. En retour, la plupart des provinces, des territoires et des Premières nations ont rajusté leurs prestations d'aide sociale destinées aux enfants d'un montant égal ou moindre à celui du Supplément de la PNE. Ces rajustements de l'aide sociale ont permis aux provinces et aux territoires d'offrir aux familles qui ont des enfants de nouvelles prestations ou de nouveaux services, ou encore d'améliorer les prestations ou les services existants.

Aucune famille bénéficiaire de l'aide sociale de ces administrations n'a vu le montant total de ses prestations réduit en raison de la PNE.

Abaisser le « mur de l'aide sociale »

Avant la PNE, il arrivait souvent que les parents de familles à faible revenu qui quittaient l'aide sociale pour intégrer le marché du travail ne bénéficiaient que d'une légère augmentation de leur revenu. Cette transition pouvait également signifier une perte de prestations importantes, comme les prestations supplémentaires pour les services de santé, les soins dentaires et les médicaments d'ordonnance. Par conséquent, des familles pouvaient se retrouver dans une situation plus désavantageuse si les parents quittaient l'aide sociale pour accepter un travail faiblement rémunéré, une situation connue sous le nom de « mur de l'aide sociale ».

La PNE s'attaque au mur de l'aide sociale en fournissant des prestations en dehors du cadre de l'aide sociale et en s'assurant de maintenir les prestations et les services bonifiés destinés aux parents lorsque ceux-ci passent de l'aide sociale à un travail rémunéré.

■ Surveillance des progrès de la PNE

Lorsque les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont instauré, en 1998, cette initiative novatrice visant le soutien des enfants canadiens et de leur famille, ils se sont engagés à présenter les progrès des objectifs de l'initiative. Le document *La Prestation nationale pour enfants — Rapport d'étape 2002* est le plus récent d'une série de quatre rapports destinés à présenter ces progrès.

Le présent rapport montre que le nombre de familles canadiennes à faible revenu qui ont des enfants continue de diminuer³.

- La proportion des familles à faible revenu ayant des enfants est passé de 15,8 pour cent, en 1996, à 11,4 pour cent, en 2000.
- Le nombre d'enfants vivant dans une famille à faible revenu a chuté de 307 200, passant de 1 174 800, en 1996, à 867 600, en 2000.

L'amélioration de la situation économique a certes largement contribué à ce résultat positif, mais les contributions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux par le biais de la PNE ont également joué un rôle important.

Pour la première fois, le rapport d'étape 2002 de la PNE montre que celle-ci fait des progrès vers l'atteinte de ses trois objectifs, tout en procurant aux provinces, aux territoires et aux Premières nations la flexibilité de répondre à leurs besoins particuliers. Par exemple :

Premier objectif : Réduction de la pauvreté chez les enfants

- En 2000⁴, grâce à la PNE, 22 900 familles comptant 55 000 enfants ne faisaient plus partie des familles à faible revenu, une réduction de 5,1 pour cent des familles à faible revenu, soit 1 famille sur 20. Ces familles avec enfants ont vu leur revenu disponible moyen augmenter de près de 1 800 \$, ou de 7,5 pour cent.
- En 2000, le revenu disponible moyen des familles à faible revenu ayant des enfants a augmenté d'environ 700 \$, ce qui représente une hausse de 4,1 pour cent.
- L'écart de faible revenu a été réduit de 320 millions de dollars, une baisse de 9,6 pour cent en 2000.

Deuxième objectif : Promotion de l'intégration au marché du travail

- Dans la plupart des administrations, la PNE contribue à rendre le travail rémunéré plus attrayant que l'aide sociale pour les familles en augmentant l'écart qui existe entre le revenu d'un emploi à salaire minimum et l'aide sociale. Cette amélioration a été associée à une dépendance réduite des familles ayant des enfants envers l'aide sociale.

- En 1997, avant l'instauration de la PNE, le revenu disponible d'une famille monoparentale comptant deux enfants diminuait de plus de huit pour cent lorsque le parent quittait l'aide sociale pour accepter un emploi à plein temps au salaire minimum. En 2001, le revenu disponible de cette famille était de deux pour cent supérieur après avoir quitté l'aide sociale, une amélioration générale de plus de 10 points de pourcentage depuis 1997. La PNE était responsable de 72 pour cent de cette amélioration.

- Les statistiques montrent que l'abaissement du mur de l'aide sociale occasionné par la PNE était associé à une diminution du nombre de familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale et à une réduction de la durée pendant laquelle les familles monoparentales bénéficiaient de l'aide sociale.

Troisième objectif : Réduction du double emploi et des chevauchements dans les programmes

- L'administration simplifiée des prestations pour enfants a permis à un bon nombre de provinces et territoires de combiner le Supplément de la PNE et les prestations pour enfants provinciales ou territoriales en un seul versement intégré. La flexibilité de la PNE a également permis aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux Premières nations de répondre aux besoins locaux des familles à faible revenu.

■ La contribution du gouvernement fédéral à la PNE

Le gouvernement du Canada contribue à la PNE par le biais d'un supplément administré dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Ce versement supplémentaire, appelé Supplément de la PNE, procure des fonds additionnels aux familles à faible revenu qui ont des enfants, en augmentant les versements mensuels qu'elles reçoivent de la PFCE.

Versement annuel maximal de la PFCE* (y compris le Supplément de la PNE) pour l'exercice juillet 2003 à juin 2004 du programme				
Nombre d'enfants	Prestation de base de la PFCE	Supplément de la PNE	Total	Versement mensuel
Premier enfant	1 169 \$	1 463 \$	2 632 \$	219,33 \$
Deuxième enfant	1 169 \$	1 254 \$	2 423 \$	201,92 \$
Troisième enfant et chaque enfant additionnel	1 251 \$	1 176 \$	2 427 \$	202,25 \$

Les familles qui ont gagné un revenu net inférieur à 21 529 \$, en 2002, ont droit à la prestation de base maximale de la PFCE et à la prestation maximale du Supplément de la PNE. Les familles qui ont gagné un revenu net situé entre 21 529 \$ et 33 487 \$, en 2002, ont droit à la prestation de base maximale de la PFCE et à une partie du Supplément de la PNE. Les familles qui ont gagné un revenu net de plus de 33 487 \$ en 2002, ont droit à une partie de la prestation de base de la PFCE.

*En 2003-2004, un montant supplémentaire de 232 \$ est également accordé pour chaque enfant de sept ans et moins à l'égard duquel aucune dépense de service de garde n'a été réclamée.

Des prestations bonifiées pour les familles canadiennes

Depuis l'instauration de la PNE, en 1998, le gouvernement du Canada a augmenté régulièrement ses investissements destinés aux enfants et à leur famille par le biais de la prestation de base de la PFCE et du Supplément de la PNE.

- La **prestation de base de la PFCE** offre des prestations pour enfants à toutes les familles à revenu faible et moyen. En 2001-2002, le gouvernement du Canada a versé 5,2 milliards de dollars par l'entremise de la prestation de base de la PFCE à 3,2 millions de familles comptant 5,8 millions d'enfants, soit environ 82 pour cent des familles canadiennes ayant des enfants.
- Le **Supplément de la PNE** procure aux familles à faible revenu des prestations pour enfants qui s'ajoutent à la prestation de base. En 2001-2002, le gouvernement du Canada a versé 2,5 milliards de dollars par le biais du Supplément de la PNE à 1,5 million de familles comptant 2,7 millions d'enfants, soit 40 pour cent de toutes les familles canadiennes ayant des enfants.

Le gouvernement du Canada a investi 1,1 milliard de dollars dans le Supplément de la PNE en 1998, l'année de l'instauration de la PNE. On prévoit que ce montant grimpera à 2,8 milliards de dollars en 2003-2004.

■ La PNE pour les provinces, les territoires et les Premières nations

Les augmentations de la contribution fédérale à la PNE ont permis aux provinces et aux territoires de réduire les coûts directs de leurs versements d'aide sociale aux familles ayant des enfants. Ces « économies » provinciales et territoriales peuvent être réinvesties dans des programmes et des services destinés aux familles à faible revenu avec enfants de la province ou du territoire, ce qui signifie que les prestations aux familles bénéficiaires de l'aide sociale peuvent être maintenues au même

niveau et que les provinces et les territoires peuvent ainsi investir dans des « réinvestissements liés à la PNE » conçus pour améliorer le sort des enfants.

Les provinces, les territoires et les Premières nations ont réinvesti et investi 692,4 millions de dollars en 2001-2002 (on estime que ce montant passera à 777,0 millions en 2002-2003) dans des programmes et des services touchant cinq secteurs principaux :

Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné — Procurer aux familles à faible revenu des fonds additionnels afin de les inciter à garder leur emploi et à travailler en vue d'obtenir une meilleure rémunération.

Services de garde d'enfants et garderies — Aider les familles à faible revenu dont les parents travaillent à assumer les coûts supplémentaires associés à la garde des enfants.

Services à la petite enfance et aux enfants à risque — Aider les enfants à bien partir dans la vie en procurant un soutien aux familles à faible revenu lorsque leurs enfants sont en bas âge.

Prestations d'assurance-maladie complémentaires — Veiller à ce que les parents qui quittent l'aide sociale pour intégrer le marché du travail puissent conserver la prestation de soins de santé importants.

Autres programmes, prestations et services liés à la PNE — Les autres programmes et services conçus par chaque province et territoire.

■ Les Premières nations et la PNE

Le gouvernement fédéral a la responsabilité de s'assurer que les programmes destinés aux enfants autochtones des réserves soient comparables à ceux offerts aux autres enfants canadiens. Grâce à la PNE, les Premières nations ont également la flexibilité de réinvestir les économies réalisées dans le cadre des rajustements de leur programme d'aide sociale liés à la PNE dans des programmes et des services conçus pour répondre aux besoins et aux priorités propres à leur communauté. Quelques 600 Premières nations participent à la PNE, et chacune d'elles administre son propre programme. Les réinvestissements et les investissements des Premières nations dans des programmes et des services ont atteint 57,2 millions de dollars en 2001-2002, et sont estimés à 51,9 millions en 2002-2003.

■ Perspectives

L'initiative de la PNE a permis l'établissement des éléments principaux d'un régime intégré de prestations pour enfants. C'est ainsi qu'a été mis en place un meilleur instrument national pour les prestations pour enfants, concurrentiellement avec des prestations et des services supplémentaires offerts par les provinces et les territoires, et par les Premières nations.

Le document *La Prestation nationale pour enfants — Rapport d'étape 2002* confirme que la PNE contribue de façon importante et continue à l'objectif de réduction de la pauvreté chez les enfants, au Canada, et qu'elle est en bonne voie de réaliser ses objectifs.

L'information contenue dans le présent rapport est fondée sur les données et les analyses présentées dans le document *La Prestation nationale pour enfants — Rapport d'étape 2001*. Le rapport d'étape 2002 va toutefois plus loin, notamment en documentant les progrès de la PNE en ce qui concerne la réduction du nombre des enfants et des familles qui vivent avec un faible revenu et en faisant la promotion d'une intégration supérieure au marché du travail.

Le budget 2003 du gouvernement fédéral annonçait d'autres augmentations du Supplément de la PNE, de sorte que, d'ici 2007-2008, 965 millions de dollars supplémentaires seront investis par le gouvernement du Canada pour aider les enfants et leur famille. Pour les familles à faible revenu qui ont des enfants, cette annonce représente une augmentation du Supplément de la PNE de 150 \$ par enfant à partir de juillet 2003, de 185 \$, en juillet 2005, et de 185 \$ en juillet 2006, plus les rajustements liés à l'indexation. On prévoit que ces augmentations feront grimper le soutien que le gouvernement fédéral verse, par le biais de la PFCE, aux familles canadiennes qui ont des enfants à plus de 10 milliards de dollars par an d'ici 2007-2008. Ainsi, une famille de deux enfants qui a bénéficié d'un maximum de 4 682 \$, en 2002-2003, devrait recevoir 6 259 \$ d'ici 2007-2008.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et les Premières nations continueront de développer ce système et informeront les Canadiens et les Canadiennes des progrès réalisés.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Web de la Prestation nationale pour enfants, à www.nationalchildbenefit.ca.

¹ Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable. Dans la présente brochure, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

² Pour une description complète des modèles de rajustement et de réinvestissement liés à l'aide sociale des provinces et des territoires, veuillez consulter le document *La Prestation nationale pour enfants — Rapport d'étape 2002* ou le site Web de la PNE, à www.nationalchildbenefit.ca.

³ Calculs fait à partir des données tirées de l'Enquête sur les Finances des consommateurs et de l'Étude sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada, 2000.

⁴ Ces résultats sont fondés sur des données après-impôt des SFR pour 2000. Les données de l'EDTR utilisées pour cette analyse ne tiennent compte que des prestations de la PNE. Par conséquent, pour l'an 2000, environ 221 millions de dollars de réinvestissements et d'investissements liés à la PNE des provinces et des territoires dans des prestations en nature (ou 30 % des réinvestissements et des investissements des provinces et des territoires) ne sont pas compris dans l'analyse. De même qu'environ 263 millions de dollars investis dans la PNE, qui auraient autrement été investis, en 2000, dans le Supplément au revenu gagné si la PNE n'avait pas été instaurée.